



C'EST QUOI L'UNSS au collège Gérard Philipe ? planning+ feuille d'inscription jointe

publié le 18/09/2018

Descriptif :

VENEZ faire du sport pendant la pause méridienne ou les mercredis !

L'association sportive, la semaine, propose la pratique d'activités sportives dans le collège (lundi, mardi et vendredi) de 12h10 à 13h30. Les élèves qui participent aux activités entre 12h50 et 13h30 sont appelés en priorité pour manger à la cantine

L'association sportive (A.S) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS)

L'association sportive, la semaine, propose la pratique d'activités sportives dans le collège (lundi, mardi et vendredi) de 12h10 à 13h30. Les élèves qui participent aux activités entre 12h50 et 13h30 sont appelés en priorité pour manger à la cantine.

L'UNSS, le mercredi après-midi (retour collège pour 16h45 le plus souvent) propose des compétitions entre collège des alentours puis au-delà selon les résultats.

Le calendrier des compétitions UNSS est communiqué à l'élève lors des entraînements de l'AS et pourra également être affiché sur le site internet du collège.

Une autorisation parentale dans laquelle sont détaillés : la compétition, le lieu et les horaires est remise à l'élève qui ne pourra participer qu'après retour de cette autorisation signée par les parents.

Une seule inscription :

Elle est facultative et ouvre droit à toutes les activités de l'AS (la semaine)

ET

à celle de l'UNSS (les mercredis après-midi)

Remarques :

► Un élève ne peut pas venir à l'UNSS le mercredi après-midi parce que, personne ne peut venir le chercher à la fin de la compétition au collège (parents, amis, parents d'un autre enfant venant également à cette compétition...)

Il peut toutefois s'inscrire afin de profiter des activités de l'AS la semaine.

Cet élève pourra peut-être, exceptionnellement dans l'année, venir à une ou deux compétitions importantes le mercredi après-midi.

► Un élève ne souhaite pas participer aux activités de l'AS la semaine car il est déjà inscrit à un club qui propose également le collège sur les heures du midi.

Il peut toutefois s'inscrire afin de participer le mercredi après-midi à une compétition quel qu'en soit le thème : athlétisme, badminton, tennis de table, course d'orientation, sports collectifs, artistiques ...

Enfin, pour s'inscrire à l'AS il faut :

► **23 € (chèque libellé à l'ordre de l'association sportive du collège Gérard-Philippe).**

Cette somme comprend la licence UNSS, une assurance et une petite participation à la vie de l'AS

► **L'autorisation parentale dûment remplie et signée. (pièce jointe)**

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

CHOIX D'ACTIVITES au SEIN de L'AS

Votre enfant a la possibilité de choisir parmi les activités proposées.

- o Lundi 12h10- 12h50 = Sports collectifs filles (H-ball, basket-ball, Volley-ball...)
- o Lundi 12h50-13h30 = Foot en salle 6ème
- o Mardi 12h10- 12h50 = Foot en salle 5ème
- o Mardi 12h50-13h30 = Badminton
- o Vendredi 12h10- 12h50 = Multi-activité : HBall, BBall, mixte, toutes catégories.
- o Vendredi 12h50-13h30 = Foot en salle 4ème/3ème.

SEULS LES ELEVES AYANT RENDU L' AUTORISATION SIGNEE POURRONT PARTICIPER AUX PREMIERS ENTRAINEMENTS ET BENEFICIER AINSI D'UN PASSAGE PRIORITAIRE A LA CANTINE .

Document joint

 [autorisation_unss_2018](#) (PDF de 84.3 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.